

RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT TENUE, CONFORMÉMENT À LA LOI, LE :

MERCREDI 23 AVRIL 2025, À 16:30 HEURES

À L'ÉDIFICE CENTRE MUNICIPAL LOUIS-ARMAND-SAVARIA, SITUÉ AU 1580, CHEMIN DU FER-À-CHEVAL À SAINTE-JULIE, PROVINCE DE QUÉBEC

Étaient présents :

Madame Maud Allaire	Présidente et Déléguée de la Ville de Contrecoeur
Madame Nadine Viau	Déléguée de la Ville de Beloeil
Monsieur Patrick Marquès	Délégué de la Ville de Carignan
Monsieur Luc Ricard	Délégué substitut de la Ville de Chambly
Monsieur Marc-André Guertin	Délégué de la Ville de Mont-Saint-Hilaire
Madame Mélanie Villeneuve	Déléguée de la Ville d'Otterburn Park
Monsieur Claude Gauthier	Délégué de la Ville de Richelieu
Monsieur Stéphane Williams	Déléguée de la Ville de Saint-Amable
Monsieur Yves Lessard	Délégué de la Ville de Saint-Basile-le-Grand
Madame Marilyn Nadeau	Déléguée de la Municipalité de Saint-Jean-Baptiste
Monsieur Mario Lemay	Délégué de la Ville de Sainte-Julie
Monsieur Sylvain Casavant	Délégué de la Municipalité de Saint-Mathias-sur-Richelieu
Monsieur Normand Teasdale	Délégué de la Municipalité de St-Mathieu-de-Beloeil
Monsieur Martin Damphousse	Délégué de la Ville de Varennes
Monsieur Alexandre Bélisle	Délégué de la Municipalité de Verchères

Formant le quorum requis sous la présidence de Madame Maud Allaire.

Étaient également présents :

Monsieur Marco Carrier	Directeur de police
Madame Chantal Lemieux	Directrice secrétaire-trésorière

Étaient absents :

Monsieur Martin Dulac	Vice-Président et Délégué de la Ville de McMasterville
Monsieur Daniel Plouffe	Délégué de la Municipalité de Calixa-Lavallée

Était également absente :

Madame Marie-Claude Veilleux	Greffière-adjointe
------------------------------	--------------------

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance;
2. Adoption de l'ordre du jour;

RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT

3. Adoption du procès-verbal du Conseil d'Administration du 26 mars 2025;
4. Ratification des actes posés par le Comité Exécutif lors de la séance tenue le 12 mars 2025;
5. Ressources humaines – Résolutions;
 - 5.1 Ratification d'embauches
 - 5.2 Départs volontaires
 - 5.3 Fin d'emploi – Préposé aux communications surnuméraire
 - 5.4 Coordonnatrice des ressources matérielles – Confirmation de statut
 - 5.5 Maintien de l'équité salariale pour les cadres civils – Mandat
 - 5.6 Maintien de l'équité salariale pour les postes syndiqués – Mandat
6. Administration et finances – Résolution;
 - 6.1 Signataires de la Régie
 - 6.2 Nomination d'un représentant au Comité de Retraite (cols blancs)
 - 6.3 Nomination d'un représentant au Comité de Retraite des employés cadres
 - 6.4 Abrogation de la résolution CA-25-2901
 - 6.5 Demande de prix 2025-R-081 – Montage de deux (2) véhicules banalisés
 - 6.6 Demande de prix 2025-R-034 – Munitions 9mm – 2025
 - 6.7 Étude des besoins pour les locaux de Sainte-Julie et Beloeil – Recommandation du CE
 - 6.8 Adoption de la liste des comptes à payer
7. Adoption;
 - 7.1 Règlement 57 édictant le Code d'éthique et de déontologie des employés de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent – Adoption
8. Dépôt de documents;
 - 8.1 Correspondance – Aucun document déposé
 - 8.2 Tableau des mouvements de personnel
9. Varia;
10. Période de questions;
11. Clôture de la séance.

POINT 1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

La Présidente déclare la séance ouverte. Il est 16 : 32 heures.

CA-25-2904 POINT 2 RÉSOLUTION Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Marc-André Guertin
APPUYÉ PAR Monsieur Mario Lemay

RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT

ET RÉSOLU :

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit et est adopté tel que déposé au Conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

CA-25-2905

POINT 3

RÉSOLUTION

Adoption du procès-verbal du Conseil d'Administration du 26 mars 2025

ATTENDU QUE chacun des membres du Conseil a reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 26 mars 2025;

ATTENDU l'article 333 de la Loi sur les Cités et Villes et l'article 201 du Code Municipal du Québec;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Stéphane Williams

APPUYÉ PAR Monsieur Patrick Marquès

ET RÉSOLU :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 26 mars 2025 par le Conseil d'Administration soit et est approuvé tel que présenté au Conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

CA-25-2906

POINT 4

RÉSOLUTION

Ratification des actes posés par le Comité Exécutif lors de la séance tenue le 12 mars 2025

ATTENDU que chacun des membres du Conseil a reçu une copie du procès-verbal de la réunion du Comité Exécutif du 12 mars 2025;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Sylvain Casavant

APPUYÉ PAR Monsieur Mario Lemay

ET RÉSOLU :

QUE le Conseil d'Administration :

- prenne acte du procès-verbal du Comité Exécutif du 12 mars 2025;
- entérine les décisions prises par le Comité Exécutif lors de la réunion du 12 mars 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

POINT 5

RESSOURCES HUMAINES – RÉSOLUTIONS

CA-25-2907

POINT 5.1
RÉSOLUTION
Ratification d'embauches

ATTENDU qu'il y avait lieu d'embaucher une technicienne comptable;

ATTENDU qu'il y avait lieu d'embaucher des agents auxiliaires;

ATTENDU qu'il y avait lieu d'embaucher une surnuméraire de bureau;

ATTENDU que le comité de sélection, pour le poste d'une technicienne comptable, a retenu la candidature de :

- Isabelle Marcoux

ATTENDU que le comité de sélection, pour les postes d'agents auxiliaires, a retenu les candidatures de :

- William Vandelac
- Catherine Berghella
- Jordanne Lacombe
- Julianne St-Pierre

ATTENDU que le comité de sélection, pour le poste surnuméraire de bureau, a retenu la candidature de :

- Mélanie Paré

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Normand Teasdale
APPUYÉ PAR Madame Marilyn Nadeau

ET RÉSOLU :

DE RATIFIER l'embauche de la personne suivante, à compter du 7 avril 2025, à titre de technicienne comptable de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent :

- Isabelle Marcoux

DE RATIFIER l'embauche des personnes suivantes, à compter du 8 avril 2025, à titre d'agents auxiliaires de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent :

- William Vandelac
- Catherine Berghella
- Jordanne Lacombe
- Julianne St-Pierre

DE RATIFIER l'embauche de la personne suivante, à compter du 8 avril 2025, à titre de surnuméraire de bureau de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent :

- Mélanie Paré

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

CA-25-2908

POINT 5.2
RÉSOLUTION
Départs volontaires

ATTENDU que la personne suivante a quitté volontairement son emploi de secrétaire aux ressources humaines :

- Cyndelle Moreau-Gilbert

ATTENDU que la personne suivante a quitté volontairement son emploi de sergent-détective :

- Jonathan Chantal

ATTENDU qu'il y a lieu de confirmer par résolution ces fins d'emplois;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Marc-André Guertin
APPUYÉ PAR Monsieur Mario Lemay

ET RÉSOLU :

DE CONFIRMER la fin d'emploi au sein de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent de la personne suivante comme secrétaire aux ressources humaines et DE LA RENDRE effective au 4 avril 2025 :

- Cyndelle Moreau-Gilbert

DE CONFIRMER la fin d'emploi au sein de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent de la personne suivante comme sergent-détective et DE LA RENDRE effective au 23 avril 2025 :

- Jonathan Chantal

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

CA-25-2909

POINT 5.3
RÉSOLUTION
Fin d'emploi – Préposé aux communications surnuméraire

ATTENDU que la Régie a mis fin à l'emploi comme préposé aux communications surnuméraire de la personne mentionnée ci-dessous:

- Andrews Antunes;

ATTENDU la correspondance de Madame Geneviève Laliberté, Conseillère en ressources humaines;

ATTENDU qu'il y a lieu de mettre fin au lien d'emploi de Monsieur Andrews Antunes avec la Régie à compter du 10 avril 2025;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Martin Damphousse
APPUYÉ PAR Monsieur Patrick Marquès

ET RÉSOLU :

DE METTRE FIN administrativement au lien d'emploi de Monsieur Andrews Antunes avec la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent à titre de préposé aux communications surnuméraire;

DE RENDRE effective ladite fin d'emploi au 10 avril 2025;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

CA-25-2910

POINT 5.4
RÉSOLUTION

Coordonnatrice des ressources matérielles – Confirmation de statut

ATTENDU la résolution CA-24-2794 adoptée le 24 septembre 2024 par le Conseil d'Administration de la Régie procédant à la nomination de Madame Élise Tremblay comme « Coordonnatrice des ressources matérielles » de la Régie;

ATTENDU que Madame Tremblay a débuté sa période de probation le 30 septembre 2024;

ATTENDU qu'elle a complété le 30 mars 2025 sa période de probation de six (6) mois comme « Coordonnatrice des ressources matérielles »;

ATTENDU le rapport de Madame Geneviève Laliberté, Conseillère en ressources humaines, recommandant de confirmer la nomination de Madame Élise Tremblay;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Stéphane Williams
APPUYÉ PAR Madame Mélanie Villeneuve

ET RÉSOLU :

DE CONFIRMER la nomination de Madame Élise Tremblay au poste de « Coordonnatrice des ressources matérielles » pour la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent et ce, rétroactivement au 30 septembre 2024;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

CA-25-2911

POINT 5.5
RÉSOLUTION

Maintien de l'équité salariale pour les cadres civils – Mandat

ATTENDU que la Régie doit procéder à l'évaluation du maintien de l'équité salariale pour les cadres civils;

ATTENDU le dépôt de l'offre de service pour ladite évaluation préparée par l'organisme « *Carrefour du Capital Humain* » de l'UMQ;

ATTENDU que les honoraires proposés pour ce type de mandat professionnel sont de 215 \$ l'heure, les frais de soutien administratif de 90 \$ l'heure, les frais de déplacement de 95 \$ l'heure et les frais d'administration de 4% du montant total en plus des taxes applicables pour un nombre d'heures estimé à environ 20 heures;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Mélanie Villeneuve
APPUYÉ PAR Madame Marilyn Nadeau

ET RÉSOLU :

DE CONFIER à l'organisme de l'UMQ « *Carrefour du Capital Humain* », plus particulièrement à sa conseillère en rémunération, Daphné Desabrais, le mandat de procéder à l'évaluation du maintien de l'équité salariale pour les cadres civils de la Régie pour la période du 1^{er} avril 2016 au 31 mars 2021;

D'AUTORISER, le paiement des honoraires de 215 \$ l'heure, les frais de soutien administratif de 90\$ l'heure, les frais de déplacement de 95 \$ l'heure et les frais d'administration de 4% du montant total en plus des taxes applicables;

D'AUTORISER la Directrice secrétaire-trésorière à signer tout document ou contrat reprenant les termes de l'offre de service soumise;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

CA-25-2912

POINT 5.6
RÉSOLUTION

Maintien de l'équité salariale pour les postes syndiqués – Mandat

ATTENDU que la Régie doit procéder à l'évaluation du maintien de l'équité salariale pour les postes syndiqués visés par l'équité salariale;

ATTENDU le dépôt de l'offre de service pour ladite évaluation préparée par l'organisme « Carrefour du Capital Humain » de l'UMQ;

ATTENDU que les honoraires proposés pour ce type de mandat professionnel sont de 215 \$ l'heure, les frais de soutien administratif de 90 \$ l'heure, les frais de déplacement de 95 \$ de l'heure et les frais d'administration de 4% du montant total en plus des taxes applicables pour un nombre d'heures estimé entre 25 et 30 heures;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Mario Lemay
APPUYÉ PAR Monsieur Sylvain Casavant

ET RÉSOLU :

DE CONFIER à l'organisme de l'UMQ « *Carrefour du Capital Humain* », plus particulièrement à sa conseillère en rémunération, Daphné Desabrais, le mandat de procéder à l'évaluation du maintien de l'équité salariale pour les postes syndiqués de la Régie pour la période du 1^{er} avril 2016 au 31 mars 2021;

D'AUTORISER, le paiement des honoraires de 215 \$ l'heure, les frais de soutien administratif de 90\$ l'heure, les frais de déplacement de 95 \$ l'heure et les frais d'administration de 4% du montant total en plus des taxes applicables;

RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT

D'AUTORISER la Directrice secrétaire-trésorière à signer tout document ou contrat reprenant les termes de l'offre de service soumise;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

POINT 6

ADMINISTRATION ET FINANCES – RÉOLUTIONS

CA-25-2913

POINT 6.1

RÉSOLUTION

Signataires de la Régie

ATTENDU la résolution CA-25-2896 adoptée le 26 mars 2025 par le Conseil d'Administration nommant Monsieur Pascal Smith à titre de Directeur secrétaire-trésorier de la Régie;

ATTENDU qu'il s'avère important que Monsieur Pascal Smith soit désigné comme signataire de la Régie et ce, à compter du 30 mai 2025;

ATTENDU que la présente résolution désigne tous les signataires autorisés à signer au nom de la Régie, notamment les effets bancaires et les documents requis par la Société de l'Assurance Automobile du Québec, remplaçant ainsi toutes résolutions adoptées antérieurement à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Martin Damphousse
APPUYÉ PAR Monsieur Patrick Marquès

ET RÉSOLU :

D'ABROGER, à compter du 30 mai 2025, toutes résolutions antérieurement adoptées par les Conseil d'Administration et Comité Exécutif désignant différents signataires pour la Régie;

DE DÉSIGNER, à compter du 30 mai 2025, les personnes suivantes pour signer au nom de la Régie notamment les effets bancaires et les documents requis par la Société de l'Assurance Automobile du Québec :

a) **Comme membres du Comité Exécutif :**

- i) MAUD ALLAIRE, Présidente
- ii) MARTIN DULAC, Vice-Président
- iii) MARILYN NADEAU

b) **Comme membres de l'Administration :**

- i) PASCAL SMITH, Directeur secrétaire-trésorier
- ii) MARCO CARRIER, Directeur de Police
- iii) MÉLANIE ST-PIERRE, Directrice des finances et trésorerie

DE DÉSIGNER également en cas d'impossibilité d'agir ou dans le cadre de situations exceptionnelles, MARIO LEMAY et DANIEL PLOUFFE pour signer au nom de la Régie les effets bancaires et les documents requis par la Société de l'Assurance Automobile du Québec;

RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT

DE DÉSIGNER également en cas d'impossibilité d'agir ou dans le cadre de situations exceptionnelles JACQUES PROVOST, MARCEL CASAVANT et JUSTIN TÉTRAULT pour signer au nom de la Régie les documents requis par la Société de l'Assurance Automobile du Québec;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

CA-25-2914

POINT 6.2
RÉSOLUTION

Nomination d'un représentant au Comité de Retraite (cols blancs)

ATTENDU que deux représentants de l'employeur peuvent faire partie du Comité de Retraite;

ATTENDU que depuis le 29 mai 2023 (CA-23-2566), Madame Chantal Lemieux est une représentante de l'employeur;

ATTENDU qu'à partir du 29 mai 2025, le contrat de Madame Lemieux sera terminé;

ATTENDU l'entrée en poste de Monsieur Pascal Smith comme Directeur secrétaire-trésorier de la Régie (CA-25-2896);

ATTENDU qu'il y a lieu de nommer Monsieur Pascal Smith comme représentant de l'employeur au Comité de retraite du Régime des employés de bureau et des préposés aux communications en remplacement de Madame Lemieux afin de pourvoir au poste vacant;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Marilyn Nadeau
APPUYÉ PAR Monsieur Normand Teasdale

ET RÉSOLU :

DE NOMMER Monsieur Pascal Smith à titre de représentant de l'employeur au Comité de Retraite du Régime des employés de bureau et des préposés aux communications à compter du 30 mai 2025;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

CA-25-2915

POINT 6.3
RÉSOLUTION

Nomination d'un représentant au Comité de Retraite des employés cadres

ATTENDU que deux représentants de l'employeur peuvent faire partie du Comité de Retraite;

ATTENDU que depuis le 29 mai 2023 (CA-23-2567), Madame Chantal Lemieux est une représentante de l'employeur;

ATTENDU qu'à partir du 29 mai 2025, le contrat de Madame Lemieux sera terminé;

ATTENDU l'entrée en poste de Monsieur Pascal Smith comme Directeur secrétaire-trésorier de la Régie (CA-25-2896);

RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT

ATTENDU qu'il y a lieu de nommer Monsieur Pascal Smith comme représentant de l'employeur au Comité de retraite du Régime des employés cadres en remplacement de Madame Lemieux afin de pourvoir au poste vacant;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Mélanie Villeneuve
APPUYÉ PAR Monsieur Yves Lessard

ET RÉSOLU :

DE NOMMER Monsieur Pascal Smith à titre de représentant de l'employeur au Comité de Retraite du Régime des employés cadres à compter du 30 mai 2025;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

CA-25-2916

POINT 6.4 RÉSOLUTION

Abrogation de la résolution CA-25-2901

ATTENDU la résolution CA-25-2901 adoptée le 26 mars 2025 par le Conseil d'Administration et la nécessité de l'abroger;

ATTENDU la résolution CE-25-3970 adoptée le 9 avril 2025 par le Comité Exécutif;

ATTENDU que la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent désire procéder à l'achat de deux (2) moteurs hors-bord :

- Un (1) 2024 Mercury 200CXL FourStroke DTS Cold Fusion White
- Un (1) 2024 Mercury 200XL FourStroke DTS Cold Fusion White

ATTENDU que la Régie a procédé à une demande de prix auprès de cinq (5) fournisseurs à savoir :

- Groupe Thomas Marine (Varenes, Québec)
- Marina Richelieu 2.0 (Beloeil, Québec)
- Sport Collette (Sainte-Julie, Québec)
- Mathias Marine (Saint-Mathias-sur-Richelieu, Québec)
- Bellerive Marine, St-Jean-sur-Richelieu, Québec)

ATTENDU qu'une seule proposition a été déposée;

ATTENDU que ladite proposition était conforme aux exigences demandées;

ATTENDU le rapport préparé par Madame Élise Tremblay, coordonnatrice aux ressources matérielles;

ATTENDU que « *Groupe Thomas Marine* » accepte de reprendre les vieux moteurs de la Régie et qu'il offre également la main-d'œuvre d'installation sans frais en échange de ses vieux moteurs;

ATTENDU le rapport de Madame Tremblay recommandant d'octroyer le contrat à « *Groupe Thomas Marine* » pour l'achat et l'installation desdits moteurs;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Martin Damphousse
APPUYÉ PAR Monsieur Marc-André Guertin

ET RÉSOLU :

D'ABROGER la résolution CA-25-2901;

D'ENTÉRINER la résolution CE-25-3970 adoptée le 9 avril 2025 par le Comité Exécutif à l'effet :

« D'ACCEPTER de sursoir à la politique de délégation de pouvoir de dépenser afin de permettre la dépense sur le champ étant donné le besoin immédiat et la disponibilité des moteurs;

D'ACCORDER à « *Groupe Thomas Marine* » le contrat pour l'achat et l'installation de deux (2) moteurs hors-bord Mercury de gré à gré tel que précisé précédemment pour un prix total de 50 900,00 \$ plus les taxes applicables;

D'AUTORISER la Directrice secrétaire-trésorière, Chantal Lemieux, ou, en son absence, la Directrice des finances et de la trésorerie, Mélanie St-Pierre, à effectuer ledit achat et à signer tous les documents pertinents à cette transaction;

D'AUTORISER la Directrice des finances et de la trésorerie, Mélanie St-Pierre, à financer l'achat et l'installation de deux (2) moteurs hors-bord par le fonds de roulement remboursable sur une période de cinq (5) ans, au poste budgétaire numéro 22-210-00-724; »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

CA-25-2917

**POINT 6.5
RÉSOLUTION**

Demande de prix 2025-R-081 – Montage de deux (2) véhicules banalisés

ATTENDU que la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent désire mettre à contrat le montage de deux (2) véhicules banalisés dont l'acquisition a été prévue conformément au budget pour l'année financière 2025;

ATTENDU que la Régie a procédé à une demande de prix auprès de trois (3) compagnies spécialisées dans le montage de véhicules d'urgence à savoir :

- Les systèmes Cyberkar inc. (Terrebonne, Québec)
- 1VSS (Napierville, Québec)
- First Line Solutions (Longueuil, Québec)

ATTENDU que deux (2) propositions ont été déposées;

ATTENDU que lesdites propositions étaient conformes aux exigences demandées;

RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT

ATTENDU le tableau préparé par Madame Élise Tremblay, coordonnatrice aux ressources matérielles, dressant la comparaison des prix soumis;

ATTENDU le rapport de Madame Tremblay recommandant d'octroyer le contrat à « *First Line Solutions* » pour le montage de deux (2) véhicules banalisés;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Stéphane Williams
APPUYÉ PAR Monsieur Luc Ricard

ET RÉSOLU :

D'ACCORDER à « *First Line Solutions* » le contrat le montage de deux (2) véhicules banalisés, pour un prix total de 43 707,65 \$ plus les taxes applicables;

D'AUTORISER la Directrice secrétaire-trésorière, Chantal Lemieux, ou, en son absence, la Directrice des finances et de la trésorerie, Mélanie St-Pierre, à effectuer ledit achat et à signer tous les documents pertinents à cette transaction;

D'AUTORISER la Directrice des finances et de la trésorerie, Mélanie St-Pierre, à financer le montage de deux (2) véhicules banalisés par le fonds de roulement remboursable sur une période de quatre (4) ans, au poste budgétaire numéro 22-210-00-724;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

CA-25-2918

POINT 6.6

RÉSOLUTION

Demande de prix 2025-R-034 – Munitions 9mm – 2025

ATTENDU que la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent désire se procurer des cartouches de service et de pratique pour les armes 9mm pour l'année 2025;

ATTENDU que la Régie a procédé à une demande de prix auprès de deux (2) fournisseurs à savoir :

- Les Industries Centaures Ltée (Laval, Québec)
- Rampart Corp. (Ottawa, Ontario)

ATTENDU que deux (2) propositions ont été déposées;

ATTENDU que lesdites propositions étaient conformes aux exigences demandées;

ATTENDU le tableau préparé par Madame Nancy Prévost, acheteuse, dressant la comparaison des prix soumis;

ATTENDU le rapport de Madame Prévost recommandant d'octroyer le contrat à « *Les Industries Centaures* » pour l'achat de munitions 9mm;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Marc-André Guertin
APPUYÉ PAR Monsieur Normand Teasdale

ET RÉSOLU :

D'ACCORDER à « *Les Industries Centaures* » le contrat pour l'achat de munitions 9mm, pour un prix total de 45 705,00 \$ plus les taxes applicables;

D'AUTORISER la Directrice secrétaire-trésorière, Chantal Lemieux, ou, en son absence, la Directrice des finances et de la trésorerie, Mélanie St-Pierre, à effectuer ledit achat et à signer tous les documents pertinents à cette transaction;

D'AUTORISER la Directrice des finances et de la trésorerie, Mélanie St-Pierre, à financer l'achat de munitions 9mm par les activités financières 2025, au poste budgétaire numéro 02-210-94-692;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

CA-25-2919

POINT 6.7

RÉSOLUTION

**Étude des besoins pour les locaux de Sainte-Julie et Beloeil –
Recommandation du CE**

CONSIDÉRANT la résolution CE-25-3967 adoptée le 9 avril 2025;

ATTENDU que la Ville de Sainte-Julie a fait la présentation d'une analyse immobilière du bâtiment du 1580, chemin du Fer-à-Cheval qui abrite, entre autres, les services des enquêtes et administration de la Régie;

ATTENDU l'intention de la Ville de Sainte-Julie de répondre aux besoins en espace requis par la Régie afin de rapatrier les services actuellement situés au 2123, boul. Armand-Frappier;

ATTENDU l'intention de la direction de la Régie ainsi que de la Ville de Sainte-Julie de procéder à la mise aux normes du bâtiment notamment pour rendre conforme le bloc cellulaire ainsi que le local abritant le site de relève du 911;

ATTENDU que les besoins pour le poste de Beloeil doivent aussi être évalués de concert afin d'analyser la possibilité de répondre aux besoins de la Régie en tenant compte des deux endroits et d'obtenir une vision globale;

ATTENDU les échanges tenus ce jour entre les membres du Conseil d'Administration;

ATTENDU que le Conseil d'Administration mandate la haute direction de la Régie de procéder rapidement à l'analyse des besoins de l'espace additionnel requis pour Sainte-Julie et Beloeil en ayant en tête une vision à long terme;

ATTENDU que le Conseil d'Administration a pris position de conserver les activités de la Régie dans les locaux de la Ville de Sainte-Julie en autant que les besoins actuels et futurs puissent être comblés;

RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Marc-André Guertin
APPUYÉ PAR Monsieur Sylvain Casavant

ET RÉSOLU :

DE MANDATER la haute direction de la Régie de procéder rapidement à l'analyse des besoins de l'espace additionnel requis pour Sainte-Julie et Beloeil en ayant en tête une vision à long terme;

DE MANDATER la haute direction de la Régie de présenter rapidement le résultat de ces analyses afin de répondre à la prise de position du conseil d'administration de demeurer dans les locaux de la Ville de Sainte-Julie et ce, à la fin de l'été ou tôt à l'automne.

DE CONSERVER une option sur la possibilité de positionner un poste ou une aire de service à Chambly ou à Richelieu tel que proposé par les délégués de ces villes lors des discussions tenues à la dernière séance du Conseil d'Administration dans les cas suivants :

- Pour une vision à long terme
ou
- Dans l'éventualité où les besoins analysés ne pourraient être comblés par les bâtiments de Sainte-Julie ou Beloeil et ce, avec une analyse opérationnelle de la direction de police, le moment venu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

CA-25-2920

POINT 6.8

RÉSOLUTION

Adoption de la liste des comptes à payer

ATTENDU les listes des comptes à payer incluant les registres de chèques et les listes des paiements manuels déposées séance tenante aux points 6.8 a) et b);

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Mario Lemay
APPUYÉ PAR Monsieur Patrick Marquès

ET RÉSOLU :

QUE les comptes à payer, pour un total de **1 797 173,16 \$** soient acceptés et que la Directrice des finances et de la trésorerie ou, en son absence, la Directrice secrétaire-trésorière, soit autorisée à en faire les paiements.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT

POINT 7 **ADOPTION**

CA-25-2921

POINT 7.1 **RÉSOLUTION**

Règlement 57 édictant le Code d'éthique et de déontologie des employés de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent – Adoption

ATTENDU le projet de règlement numéro 57 édictant le Code d'éthique et de déontologie des employés de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent;

ATTENDU qu'une copie de ce règlement a été remise à chaque membre du Conseil d'Administration au plus tard quarante-huit (48) heures avant la présente séance et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

ATTENDU qu'une consultation auprès des employés fut effectuée par courriel entre le 19 février 2025 et le 21 mars 2025;

ATTENDU qu'un avis de motion a été régulièrement donné à la séance du 26 mars 2025;

ATTENDU qu'un projet du règlement a été déposé à l'assemblée régulière du Conseil d'Administration de la Régie tenue le 26 mars 2025;

ATTENDU qu'un avis public contenant un résumé du projet, la mention de la date, de l'heure et du lieu de la séance où est prévue l'adoption du règlement fut publié le 3 avril 2025;

ATTENDU que sont connus par les membres du Conseil d'Administration l'objet du règlement et sa portée;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Marilyn Nadeau
APPUYÉ PAR Monsieur Yves Lessard

ET RÉSOLU :

D'ADOPTER le règlement numéro 57 édictant le Code d'éthique et de déontologie des employés de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

POINT 8 **DÉPÔT DE DOCUMENTS**

POINT 8.1 **CORRESPONDANCE – AUCUNE CORRESPONDANCE**

Aucune correspondance n'a été déposée

POINT 8.2
TABLEAU DES MOUVEMENTS DE PERSONNEL

Il est procédé au dépôt du tableau des mouvements de personnel.

POINT 9
VARIA

Aucun sujet additionnel n'est traité.

POINT 10
PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est posée.

CA-25-2922
POINT 11
RÉSOLUTION
Clôture de la réunion

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Marilyn Nadeau
APPUYÉ PAR Monsieur Normand Teasdale

ET RÉSOLU :

QUE la séance soit et est levée, tous les points à l'ordre du jour étant épuisés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

CHANTAL LEMIEUX
Directrice secrétaire-trésorière

MAUD ALLAIRE
Présidente